Nations Unies A/AC.183/SR.266

Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2002
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 266e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 octobre 2002, à 10 h 30

Président : M. Fall . . . . . (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Évolution du processus de paix engagé au Moyen-Orient et de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Rapport du Président sur la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien, tenue les 23 et 24 septembre 2002, au Siège, à New York

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

02-62954 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

2. **Le Président** dit que, depuis la dernière réunion du Comité, la situation s'est considérablement dégradée autour du quartier général du Président de l'Autorité palestinienne à Ramallah, avec sa réoccupation et nouvelle destruction par l'armée israélienne. Face à cela, le Conseil de sécurité, qui s'est réuni les 23 et 24 septembre 2002, a organisé un débat – auquel il a participé, en sa qualité de Président du Comité – et a adopté la résolution 1435 (2002).

3. Dans le cadre du Programme de formation destiné au personnel de l'Autorité palestinienne mis en oeuvre par le Comité en 2002, deux fonctionnaires du Ministère de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne sont, depuis le début de la session de l'Assemblée générale en cours, à la Division des droits des Palestiniens où ils apprennent à mieux connaître l'action de l'Organisation des Nations Unies. Le Président espère que le programme, qui fonctionne depuis sept ans, continuera à l'avenir d'offrir les mêmes possibilités à des fonctionnaires palestiniens.

Évolution du processus de paix engagé au Moyen-Orient et de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

4. **M. Al-Kidwa** (Observateur permanent de la Palestine) dit que la situation dans le territoire palestinien occupé continue de se dégrader, conséquence directe des politiques d'agression menées par le Gouvernement israélien, telles que le terrorisme d'État et le déni délibéré des droits inaliénables du peuple palestinien. Au cours des derniers jours, les forces armées israéliennes ont perpétré une fois de plus un crime de guerre dans la ville de Khan Yunis, dans une attaque qui a coûté la vie à 15 civils palestiniens et en a blessé plus de 100. Aucune tentative n'a été faite pour justifier l'attaque militairement. Au cours des dernières semaines, les menaces qui pèsent sur la sécurité personnelle du Président Arafat ont augmenté, avec la destruction et l'occupation militaire de toutes les zones voisines du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah.

5. Il se félicite de l'adoption de la résolution 1435 du Conseil de sécurité, exigeant qu'il soit mis fin immédiatement à la destruction des infrastructures palestiniennes aux alentours de Ramallah, et demandant aux deux parties au conflit de prendre des mesures efficaces afin de mettre un terme à la violence et au terrorisme. Israël a malheureusement refusé d'appliquer la résolution. Sous l'effet d'une pression internationale considérable, Israël a appliqué au moins une partie des dispositions en retirant ses forces de Ramallah le 30 septembre. L'Observateur permanent de la Palestine demande instamment au Comité de continuer à faire pression pour qu'Israël applique la résolution dans sa totalité. Néanmoins, sachant que Israël refuse de se montrer coopératif dans la recherche d'un règlement définitif, la seule solution viable consiste à élaborer un plan de paix général, soutenu par une présence internationale crédible.

6. S'agissant des autres événements survenus au Moyen-Orient, l'Observateur permanent de la Palestine se dit extrêmement préoccupé par la situation en Iraq, où la guerre semble imminente. Il demande instamment à toutes les parties prenantes d'appliquer scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, en autorisant par exemple le retour des inspecteurs de l'ONU chargés de l'armement, et de rappeler qu'il importe d'éviter de nouvelles souffrances à la population iraquienne.

7. Pendant la session de l'Assemblée générale en cours, sa délégation a l'intention de proposer de modifier la formulation de certaines résolutions, afin qu'elles rendent compte des derniers événements survenus dans la région. Elle présentera également une nouvelle résolution sur les enfants palestiniens, à la lumière des discussions qui se sont tenues sur la question lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

8. **M. Hasmy** (Malaisie) dit que la stratégie adoptée par le Gouvernement israélien en réponse à la résolution 1435 est hélas bien connue de tous. En choisissant d'appliquer seulement certaines des dispositions, il espère calmer la communauté internationale. Ce n'est tout simplement pas suffisant. Le Comité doit donc insister davantage pour qu'Israël applique totalement ladite résolution, en insistant particulièrement sur le fait qu'il faut cesser de harceler le Président Arafat.

9. Il est préoccupé par le fait que le Président des États-Unis ait signé récemment un projet de loi reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël. Une telle mesure est contraire à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et une preuve de manque total de respect envers les Palestiniens et tous les musulmans sur la question de Jérusalem. Pour conclure, le représentant malaisien demande instamment à tous les pays de faire ce qui est en leur pouvoir afin d'éviter d'imposer d'autres souffrances à la population iraquienne. La crise actuelle doit être résolue au Conseil de sécurité et non par l'usage de la force. Il ne faut pas toutefois laisser le débat sur l'Iraq détourner l'attention de la communauté internationale de la question plus importante, à savoir la situation en Palestine.

10. **Le Président** dit que le Comité appuiera le projet de résolution sur les enfants palestiniens. La décision prise par les États-Unis au sujet de Jérusalem doit être examinée très attentivement, le Comité devant rester vigilant sur cette question.

11. **M. Hajihusseini** (observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) dit que son organisation publiera une déclaration pour exprimer sa vive inquiétude devant la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme la capitale d'Israël. C'est une question fondamentale qui mérite l'attention du Comité.

12. **M. Al-Kidwa** (Observateur permanent de la Palestine) condamne lui aussi le geste des États-Unis, qui constitue une violation flagrante d'un certain nombre de résolutions de l'ONU. Une telle atteinte au droit international ne peut avoir que des effets néfastes. Il est clair qu'il faut que les choses changent. Il espère que dans cet élan, les derniers événements survenus dans la région, notamment l'action des États-Unis, seront pris en considération de manière à maintenir l'attitude constructive que la plupart des États Membres de l'ONU ont adoptée.

13. **Le Président** décide que la question mérite qu'on y accorde davantage d'attention et que toute nouvelle résolution de l'ONU sur la question devra clairement rendre compte de la préoccupation exprimée par le Comité.

Rapport du Président sur la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien, tenue les 23 et 24 septembre 2002, au Siège, à New York

14. **Le Président** dit que les dates de la Conférence ont coïncidé avec une nouvelle escalade de la crise dans le territoire palestinien occupé. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1435 (2002) sur la situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne, a donné le sentiment que le Conseil avait la volonté politique de jouer son rôle – celui que la communauté internationale lui a confié – et d'assumer ses responsabilités. Dans le document final, les participants à la Conférence réaffirment que la société civile est convaincue que l'ONU, les Conventions de Genève et les autres sources du droit international constituent le meilleur cadre pour arriver à une paix globale, juste et durable dans la région.

15. La Conférence, tenue sur le thème « Mettons fin à l'occupation », a surtout porté sur les causes du conflit et a fourni une base de travail commune à un groupe diversifié comprenant des organisations de la société civile, des militants de base et des représentants d'équipes de réflexion. Tous se sont accordés à dire que l'occupation israélienne des terres palestiniennes depuis 1967 devait prendre fin.

16. **Le Président** tient à saluer les travaux du Comité directeur de la Conférence, dont la plupart des membres représentent des organisations-cadres dans leurs régions ou pays respectifs. Dans la déclaration des organisations non gouvernementales adoptée par la Conférence, les participants demandent à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et engagent la société civile à prendre une série d'initiatives visant à renforcer les forces pour la paix. Dans le second document adopté par la Conférence, le Plan d'action, les participants définissent les initiatives en question et présentent un certain nombre d'activités en faveur du peuple palestinien. En tant que coordonnateur intérimaire, le Comité directeur assurera le suivi des initiatives présentées, jusqu'à ce qu'un organe au caractère plus définitif soit créé pour assurer la direction d'un mouvement international d'opposition à l'occupation. En outre, le Comité directeur a demandé au Comité de prolonger sa coopération afin de faciliter la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Conférence.

17. Conformément à la pratique établie, le rapport de la Conférence internationale sera publié par la Division des droits des Palestiniens.

18. **M. Hasmy** (Malaisie) dit qu'il importe que le Comité poursuive ses travaux avec les organisations non gouvernementales, et il se demande quel type d'appui le Comité peut apporter aux propositions contenues dans la Déclaration des organisations non gouvernementales et le Plan d'action. Il convient d'analyser lesdites propositions afin de déterminer quelle est la réponse la plus appropriée.

19. **Le Président** est d'avis que les questions urgentes soulevées par les organisations non gouvernementales sont utiles dans la mesure où elles poussent le reste de la communauté internationale à débattre et agir. S'agissant de la définition d'une réponse aux différentes propositions et demandes formulées à la Conférence, il estime qu'il faudra, en temps utile, intégrer ces remarques cruciales dans les nouvelles résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2002/CRP.2)

20. **M. Balzan** (Rapporteur) présente le projet de rapport du Comité, qui fait le point de la situation sur le terrain et des actions menées en faveur de la reprise du processus politique.

21. Dans son projet de rapport, le Comité expose ses objectifs et ses orientations générales sur les derniers événements; récapitule les différents mandats que l'Assemblée générale a confiés au Comité, à la Division des droits des Palestiniens et au Département de l'information; fait le point de la situation sur le terrain et des initiatives qu'il prend afin de promouvoir les droits des Palestiniens à l'ONU. Il donne des détails sur la mise en oeuvre de son programme de travail et de celui de la Division, la poursuite du dialogue avec l'Union européenne, la coopération avec la société civile et les activités que le Département de l'information a menées au cours de l'année écoulée.

22. Dans les conclusions et les recommandations de son rapport, le Comité exprime son inquiétude face à la situation dans le territoire palestinien occupé qui devient de plus en plus dangereuse et réaffirme sa conviction que l'ONU doit en permanence assumer sa responsabilité relative à tous les aspects de la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée de manière satisfaisante, et sa volonté de contribuer à la recherche d'un règlement global, juste et durable.

23. **Le Président** s'excuse du fait que le projet de rapport est disponible en anglais uniquement, mais indique qu'une fois adopté, il sera traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Sachant que la situation sur le terrain est tendue et évolue constamment, il conviendra peut-être d'apporter au texte des modifications.

24. Il invite le Comité à examiner le rapport chapitre par chapitre.

25. Les chapitres I à VII sont adoptés.

26. Le projet de rapport est adopté dans sa totalité.

Questions diverses

27. **Le Président** annonce que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera célébrée le 29 novembre 2002.

28. **M. Andrianarivelo-Razafy** (Madagascar) émet le voeu que la situation en Palestine s'améliore. Sa délégation appuiera toute initiative qui conduira à une paix juste et durable dans la région.

29. **M. Maso** (Afrique du Sud) dit que le Comité doit s'enquérir des vues du « Quatuor » diplomatique sur l'annonce faite récemment par les États-Unis d'Amérique concernant Jérusalem avant de saisir l'Assemblée générale de la question.

La séance est levée à 12 h 5.